



**Le bulletin d'information de la Fédération nationale et des APEDYS**



## 1 - La rentrée

En ce début d'année scolaire nous vous rappelons que vous avez, parents, votre place dans les établissements scolaires, et particulièrement vous parents d'enfants à besoins éducatifs particuliers (avec un trouble ou un handicap reconnu).

Une circulaire notifie précisément vos droits au sein des établissements comme le droit d'information et d'expression.

## DANS CE NUMÉRO

- La rentrée - page 1
- Réponse du député des Ardennes - page 4
- La Dysphasie - page 5
- Cela se passe dans nos associations ! - page 10
- Sourire - page 10
- Lecture - page 11
- Contacts - page 12

... Elle prévoit des aménagements d'espace parents.

Elle rappelle que la participation des parents à l'action éducative est déterminante sur la réussite des élèves en particulier les plus fragiles.

Elle encourage les parents à participer aux activités conduites par les associations de parents d'élèves et aux élections de leurs représentants.

Pour info : régulièrement des associations de parents d'élèves nous contactent pour des interventions de sensibilisation sur les Troubles du Neurodéveloppement, (Troubles DYS, TDA/TDAH etc.) Vous pouvez les contacter et leur conseiller de se rapprocher de l'une de nos APEDYS en région, vous vous sentirez moins seuls et plus forts : des demandes collectives ont davantage de chance d'aboutir !

<https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo38/REDE1324999C.htm>

### Quelques conseils :

Votre enfant a terminé l'année scolaire dernière avec quelques difficultés, ne tardez pas à rencontrer au plus vite son enseignant(e) pour mettre en place :

- Sans trouble reconnu un PPRE (Projet Personnalisé de réussite Éducative),
- Avec trouble reconnu un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé),
- Votre enfant a un PAP signé celui-ci doit être ré actualisé
- Votre enfant à une reconnaissance de handicap par la MDPH une équipe de suivi de scolarisation (ESS) doit se réunir le plus rapidement possible pour redéfinir les aménagements scolaires à mettre en place
- N'hésitez pas à la réclamer !

**Rappel : les aménagements d'examens** se font en classe de **4ème** pour le Brevet des Collèges et en **seconde** pour le Français du Bac et le Bac.

Les procédures, les modalités peuvent varier d'une académie à l'autre. **Un formulaire à compléter peut vous être remis ou à demander !!**

Dans certains départements les demandes sont faites sur **INCLUSCOL** une application qui automatise et sécurise la gestion de demande d'aménagement d'épreuves d'examen. Elle permet aux candidats de saisir en ligne directement leurs demandes d'aménagement d'épreuves.

N'hésitez pas à vous renseigner !

**La circulaire de rentrée... NE LAISSER AUCUN ELEVE AU BORD DU CHEMIN.**  
**Nous y veillerons ...**

**Quelques points importants :**

**Labellisation des manuels scolaires** en CP et CE1 : conformité des manuels aux programmes pas d'obligation mais un guide possible pour les professeurs.

Évaluation nationale en début d'année pour chaque niveau scolaire.

**Réforme du brevet** : plus de correctifs académiques, **toujours** des notes de contrôle continu mais des épreuves finales représentant 60% de la note finale au lieu de 40%.

**Réforme du lycée professionnel** : pour une revalorisation de la voie professionnelle.

**Lever le frein de l'assignation sociale** : revalorisation des internats et création d'internats d'excellence. Création de sections internationales : Sport/Étude.

**Pleine inclusion scolaire** : actuellement 470 000 élèves en situation de handicap scolarisés 2/3 avec un accompagnant.

**Pôles d'Appui à la Scolarité** : en expérimentation dans 4 départements **l'annonce de la création de ces pôles a suscité de nombreuses protestations. Nous resterons vigilants sur leur fonctionnement et le retour des familles utilisatrices.**

**Enseignement civil et moral (EMC) dès la 5<sup>ème</sup>**, avec au collège une épreuve : Histoire / Géographie / EMC.

**SNU** : un service national universel pour faire découvrir différentes formes d'engagement.

**Appropriation d'une culture numérique responsable.**

**Construction d'une stratégie éducation nationale sur l'IA** (Intelligence Artificielle).

**Cours d'empathie généralisés** en maternelle et élémentaire.

**Protection des personnels.**

**Protection de l'environnement et transition écologique.**

**Lutte contre le harcèlement** : renforcement du **dispositif phare.**

**<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435>**

Questionnaire pour les élèves du CE2 à la Terminale. Ouverture d'une plateforme parents.

## 2 - Un député des ARDENNES donne sa position sur le PAS

Bonjour Madame,

Vous m'avez alerté sur la mise en place de pôles d'appui à la scolarité (PAS) dans quatre départements : l'Aisne, la Côte-d'Or, l'Eure-et-Loir et le Var, depuis le 1er septembre.

Lors de l'examen du budget pour 2024, j'avais déposé un amendement de suppression de cet article 53 que vous trouverez ci-joint car ce n'est pas le rôle de l'Éducation nationale de définir les accompagnements nécessaires pour accompagner les enfants en situation de handicap ! Malheureusement, à cause du recours à l'article « 49.3 », le Projet de loi de finances a été adopté sans vote des députés...

L'article 53 a ensuite été censurée par le Conseil constitutionnel qui l'a considéré comme un « cavalier législatif », c'est-à-dire qu'il ne relevait pas du champ d'une loi de finances.

Malgré cela, le Gouvernement a profité de l'instabilité créée par la dissolution décidée par Emmanuel Macron pour poursuivre la transformation progressive des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) en pôles d'appui à la scolarité... Je ne peux que déplorer cette attitude qui bafoue nos institutions !

Notre département n'est pas tout de suite concerné, mais bien évidemment, dès qu'un nouveau ministre sera nommé, j'interviendrai aussitôt auprès de lui afin de relayer vos légitimes préoccupations et lui demander de revenir sur cette décision.

Je reste bien évidemment à votre entière disposition.

Cordialement,

Pierre Cordier - Député des Ardennes

Le message simple mail de Sylvie PLAMONT - Hauts de France, était "M. le Député Cordier,

Je me permets de vous transmettre la circulaire de rentrée 2024 dans laquelle on peut lire en chapitre 2 : " l'année scolaire 2024-2025 verra l'expérimentation d'une nouvelle organisation du service public de l'École inclusive dans quatre départements, à travers la mise en place de pôles d'appui à la scolarité (PAS)" alors que ce projet article 53 a été censuré par le Conseil Constitutionnel. Pour nous associations, parents c'est une incompréhension. Que pouvons-nous faire ?

Je vous en remercie par avance.

Cordialement"

### **3 - La dysphasie : comprendre, diagnostiquer et accompagner au quotidien**

La dysphasie, encore méconnue du grand public, est un trouble spécifique du développement du langage oral qui touche environ 1 % des enfants. Bien plus qu'un simple retard de langage, il entraîne des difficultés durables et complexes, tant dans l'expression que dans la compréhension du langage oral. Alors que les enfants dysphasiques n'ont pas de déficience auditive ou intellectuelle, ils se heurtent pourtant à de véritables obstacles dans leurs vies.

#### **Définition**

C'est un trouble du Neuro Développement. Contrairement à un simple retard de langage qui peut s'améliorer avec le temps, la dysphasie est durable et se caractérise par un déficit sévère et persistant au-delà de l'âge de 6 ans. Elle se distingue aussi par l'absence de causes apparentes comme des troubles intellectuels, sensoriels, moteurs ou affectifs. Le langage, sous toutes ses formes (expression, compréhension, syntaxe, phonologie, lexique), est affecté, rendant la communication difficile.

#### **Il existe trois principaux types de dysphasie :**

- **La dysphasie expressive** où l'enfant a du mal à s'exprimer verbalement,

- **La dysphasie réceptive** où l'enfant éprouve des difficultés à comprendre ce qui lui est dit,

- **La dysphasie mixte** qui combine les deux aspects précédents.

L'atteinte de l'expression empêche la personne d'exprimer ses besoins, ses attentes, ses pensées. L'atteinte de la compréhension altère aussi la communication et les apprentissages, compliquant l'accès aux connaissances scolaires et générales.

Les retentissements psychologiques et sociaux sont importants car la communication est difficile, alors que les personnes ont le désir d'échanger.

#### **Quelques chiffres clés**

On considère que la dysphasie, touche jusqu'à **2% de la population, soit plus d'1 million de personnes en France**. Et on estime que 1 % des adultes, ayant souffert de dysphasie dans l'enfance, gardent un langage difficilement compréhensible.

Les garçons seraient plus souvent touchés que les filles.

Parmi ces enfants, près de 50 % développent également une dyslexie, ce qui rend leurs apprentissages encore plus difficiles. Les troubles associés à la dysphasie sont fréquents : dyscalculie (troubles du raisonnement logico mathématique), dyspraxie (troubles du développement des coordinations) et troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).

### Les facteurs de risque

Les troubles du neurodéveloppement, dont la dysphasie, ont des facteurs de risques communs : l'hérédité génétique et les causes environnementales (prématurité, l'exposition aux toxiques et agents infectieux dans la vie fœtale...).

La dysphasie ou la dyslexie sont plus fréquemment retrouvées chez les parents ou frères et sœurs d'un enfant dysphasique.

La dysphasie, bien qu'elle puisse être repérée dès la petite enfance, est **souvent sous-diagnostiquée**, notamment car elle peut se manifester différemment d'un enfant à l'autre.

### Reconnaître les signes chez les enfants

Les signes de dysphasie sont variés, mais il existe certains indicateurs qui peuvent alerter les parents et les enseignants.

#### Sur le plan de l'expression :

- Un enfant dysphasique peut avoir un **vocabulaire très limité** et produire des phrases courtes, souvent incorrectes, **sans structure grammaticale claire** (langage « télégraphique »).
- La **mauvaise prononciation** des mots : un même mot peut être prononcé différemment à plusieurs reprises, ce qui rend le langage difficilement compréhensible.
- La **difficulté à trouver les mots** (manque du mot) ou à construire un récit cohérent : même si l'enfant comprend l'histoire, il aura du mal à la raconter.

#### Sur le plan de la compréhension :

- L'enfant peut avoir du mal à comprendre des consignes simples ou à suivre des conversations si elles ne sont pas accompagnées de **supports visuels** ou de **gestes**.
- Les enfants dysphasiques comprennent mieux les informations concrètes que les concepts abstraits, et ils ont souvent besoin de **voir, toucher** ou **expérimenter** pour bien assimiler une consigne.

La dysphasie perturbe les relations de l'enfant avec son entourage, restreint ses échanges et nuit à sa scolarité, notamment l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

### Les démarches diagnostiques

Le diagnostic de la dysphasie repose sur un bilan pluridisciplinaire impliquant plusieurs professionnels. Si les parents ou les enseignants soupçonnent un trouble du langage, la première étape est généralement une consultation avec un médecin généraliste qui orientera vers une **orthophoniste** spécialiste des troubles du langage ou vers une **PCO**.

L'orthophoniste réalise un bilan approfondi, évaluant la compréhension et l'expression orale de l'enfant.

En complément, un pédiatre, un psychologue ou un neuropsychologue peuvent être consultés pour **éliminer d'autres causes** (déficit auditif, intellectuel, etc.) et établir un diagnostic précis. Un **examen auditif** est nécessaire pour s'assurer que les difficultés ne proviennent pas d'une perte d'audition.

Pour faciliter et accélérer cette démarche, deux PCO (**Plateformes de Coordination et d'Orientation**) existent en Vendée : l'une pour les enfants de 0 à 6 ans, l'autre pour les 7 à 12 ans. Ces plateformes mettent en œuvre un **parcours d'interventions précoces et de diagnostic** en rassemblant un réseau de professionnels (médecins, orthophonistes, psychomotriciens, etc.). L'objectif est d'agir rapidement sans attendre, en fédérant ces intervenants pour proposer un diagnostic et des bilans le plus tôt possible. Grâce au **forfait d'intervention précoce**, les familles peuvent bénéficier de consultations avec des professionnels non conventionnés sans avoir à en supporter le coût, dès lors que le parcours est validé sur une plateforme PCO. C'est le forfait précoce qui prend en charge financièrement les bilans.

**Le diagnostic précoce** est essentiel pour mettre en place des **aménagements scolaires** et un **suivi thérapeutique** adaptés. Une rééducation orthophonique est souvent le premier maillon, mais d'autres professionnels peuvent être impliqués selon les besoins de l'enfant.

### **Aider les enfants à la maison et à l'école**

L'accompagnement des enfants dysphasiques demande un environnement bienveillant et stimulant, tant à la maison qu'à l'école.

#### **À la maison :**

- **Simplifier le langage** : utiliser des phrases courtes et claires, adaptées au niveau de l'enfant, et donner une consigne à la fois.
- **Renforcer la communication non verbale** : soutenir le discours avec des gestes, des mimiques, des pictogrammes ou des objets pour favoriser la compréhension.
- **Encourager la lecture et l'écriture** : bien que cela puisse sembler contre-intuitif pour un enfant ayant des difficultés orales, la lecture et l'écriture aident à structurer le langage et à enrichir le vocabulaire.
- **Valoriser les efforts** : les enfants dysphasiques peuvent se sentir en échec. Il est donc important de les encourager régulièrement et de reconnaître leurs progrès, aussi petits soient-ils.

### À l'école :

L'environnement scolaire doit être adapté **aux besoins spécifiques** de l'enfant, et des aménagements doivent être mis en place :

- **Parler lentement** et articuler pour faciliter la compréhension.
- Donner **une consigne à la fois** et s'assurer que l'enfant a bien compris en lui demandant de reformuler ou en utilisant des questions simples.
- Utiliser des **supports visuels (pictogrammes, schémas, tableaux)** pour rendre les consignes et les leçons plus accessibles.
- **Alléger les devoirs** : étant donné la fatigue cognitive que les enfants dysphasiques peuvent ressentir, il est souvent recommandé de diminuer la charge de devoirs tout en maintenant une exigence de qualité.
- **Aménager les évaluations** : évaluer les compétences de langues séparément du contenu des matières pour ne pas pénaliser l'enfant.

### Aménagements spécifiques :

- Lecture : les enfants dysphasiques bénéficient souvent de méthodes d'apprentissage basées sur la syllabe, avec des aides gestuelles comme la méthode Borel-Maisonny.
- Mathématiques : l'utilisation de **codes couleurs** pour les unités, dizaines, centaines, ou de **matériel manipulable** pour comprendre les concepts abstraits, peut grandement aider.
- **Organisation** : aider l'enfant à se repérer dans le temps avec des calendriers visuels et l'apprentissage progressif des notions de temps (« avant/après »), est essentiel pour compenser les troubles liés à la planification.

### Méthode spécialisée

Dans les situations plus sévères, une communication alternative est nécessaire pour soutenir l'expression des personnes dysphasiques. Le Makaton est une méthode développée sur la base de pictogrammes associés à une gestuelle. Il est développé par AAD Makaton, structure Vendéenne, qui en assure la formation.

### Aménagements d'examen pour les élèves dysphasiques

Les jeunes dysphasiques peuvent bénéficier d'aménagements lors des examens afin de compenser leurs difficultés liées au langage oral. Parmi les aménagements fréquents, on trouve l'allongement du temps de composition pour compenser les difficultés de compréhension et d'expression (« tiers temps »). Des consignes simplifiées ou reformulées sont possibles pour garantir que le jeune comprenne bien. Certains jeunes peuvent utiliser leur ordinateur avec des logiciels de lecture vocale, ou bénéficier de l'aide d'un assistant pour écrire leurs réponses.

### **Risques de harcèlement chez les enfants dysphasiques**

Les enfants dysphasiques sont particulièrement exposés au risque de harcèlement scolaire. Leur discours, difficilement compréhensible, peut devenir une source de moqueries ou d'exclusion. Leurs erreurs de syntaxe, leurs troubles de la prononciation, et leur manque d'aisance en communication peuvent les isoler, entraînant des comportements hostiles de la part de leurs camarades. Il est donc crucial de sensibiliser la communauté éducative à ces difficultés pour prévenir les risques de harcèlement, favoriser un climat bienveillant, et permettre à ces élèves de s'intégrer sans être stigmatisés en raison de leurs troubles.

La dysphasie, bien qu'elle puisse sembler complexe, est un trouble que l'on peut accompagner de manière efficace grâce à une détection précoce et des aménagements adaptés. Les parents, les enseignants et les professionnels de santé jouent un rôle clé dans la mise en place de stratégies qui permettront à l'enfant de progresser, de se sentir valorisé et de participer pleinement à sa scolarité et à sa vie sociale.



# ÇA SE PASSE DANS NOS ASSOS !



## Belledystrail

“Belle” pour Bailleul en flamand une ville des Hauts de France  
 Sous le soleil l’Urban Trail organisé par l’association : **Au Bonheur des Familles** pour sensibiliser aux troubles dys et faire connaître nos associations.  
 Des marcheurs et des coureurs motivés...des animations : une manière sportive et dynamique d’informer

## APEDYS Isère au CMCAS de l’EDF Grenoble

Ressentir les troubles DYS par le vécu



A la télé : l’agent Murphy agressé en faisant son devoir !  
 Fred inquiet :  
 Maman pourquoi l’agent Murphy est agressé en faisant ses devoirs ?

## LECTURE

Le livre de Sandy Tournier " ULIS" se lit avec un réel plaisir. Bienveillance, respect, dévouement, autonomie, responsabilité, empathie, connexion à l'autre, tout y est.

Cette comédienne qui après le COVID a décidé de donner du temps aux autres en exerçant un métier d'AESH, déborde de réconfort. Elle nous explique avec humour et précision, sa version du Mammouth de l'Éducation Nationale et surtout la valeur pédagogique, humaine et à l'écoute de tous ces enseignants qui exercent au sein de ce dispositif particulier qu'est la classe ULIS.

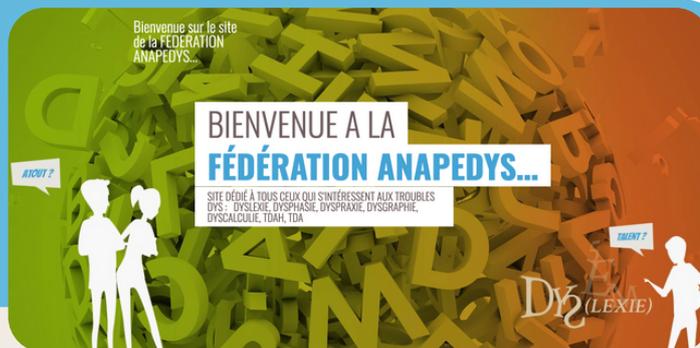
A faire lire à tous les parents qui hésitent quand une notification de dispositif Ulis leur est recommandé. APEDYS Allier



Pour **notre rubrique témoignages** n'hésitez pas à nous partager les réussites aux examens, concours...des retours positifs qui encourageront les plus jeunes .

**apedysnpdc@gmail.com**

## CONTACTS



Fédération : 07 55 63 33 32

[contact@anapedys.org](mailto:contact@anapedys.org)

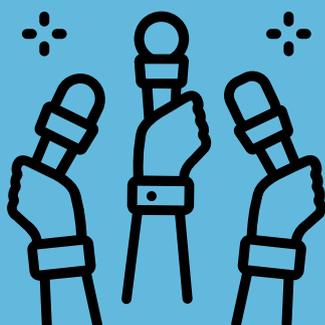
<https://www.apedys.org/>

Suivez la fédé sur Facebook

<https://www.facebook.com/Anapedys>

et votre asso locale sur ses réseaux.

Vos assos ici : <https://www.apedys.org/des-associations-membres/>



Vous avez une idée d'article ?  
Des photos de vos actions ?  
Contactez l'équipe du journal.